

## Commune de Puissalicon

### Décision n° 2022-32 Contrat GED M-FILES Elit solutions

Le Maire de la Commune de Puissalicon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2122-22 et L2122-23,

Vu la délibération n°2020-24 du 10/06/2020 portant délégations du Conseil Municipal au Maire de la Commune en application de l'article L2122-22 du CGCT,

Considérant que le contrat de Gestion Electronique des Documents (GED) actuel arrive à échéance et qu'il convient de le renouveler,

Considérant la proposition d'ELIT SOLUTIONS d'un nouveau contrat GED M-FILES pour une durée de 3 ans,

#### Décide

##### Article 1

D'accepter le contrat GED M-FILES proposé par Elit solutions pour un montant mensuel de 389,85 € (HT) pour une durée de 3 ans.

##### Article 2

La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Commune et affichée en mairie, et, conformément à l'article L2122-23 du CGCT, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

##### Article 3

Monsieur le secrétaire général, Monsieur le trésorier sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.


Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Notifié le 16/12/2022

Mis en ligne sur le site internet de la Commune le 19/12/2022

Transmis au représentant de l'état le 16/12/2022

Puissalicon le 16/12/2022

  
**Michel FARENC**  
Maire

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Affiché le

ID : 034-213402241-20221216-DEC\_2022\_32-CC